

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/11-531-698 du 06/06/2011

**OPERATIONS DE MUTATIONS DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE
2012**

Référence : note de service ministérielle n°2011-075 du 27 avril 2011

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction s/c de MM les Inspecteurs
d'académie, DSDEN

Affaire suivie par : Mmes GUISTETTO et JUVENAL-LAMBERT - Tel. : 04.42.91.73.71/70 Fax. :
04.42.91.70.06. Mel. : veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-
marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2011-075 du 27 avril 2011 publiée au bulletin officiel n° 21 du 26 mai 2011 et informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2012 de la possibilité de saisir, sur Internet, leur intention de participation au mouvement.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants, au moment de l'ouverture du serveur en octobre 2011.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire sur le site <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels d'encadrement », **du 1er au 30 juin 2011**.

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Accueil > Outils de documentation, d'information > Les textes officiels > Le Bulletin officiel > 2011 > n°21 du 26 mai 2011 > Personnels

Bulletin officiel n°21 du 26 mai 2011

Personnels

Personnels de direction

Intentions de mobilité à la rentrée 2012 - Recensement des postes susceptibles d'être vacants

NOR : MEND1113640N
note de service n° 2011-075 du 27-4-2011
MEN - DE B2-3

Texte adressé aux personnels de direction, sous couvert des rectrices et recteurs d'académie, des vice-recteurs et du chef du service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Afin d'améliorer l'information des personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2012, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mutation, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats. Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

I - Les modalités de recensement des postes

Peuvent être concernés les personnels qui, au 1er septembre 2012, auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel (article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001).

Sont concernés obligatoirement les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1er septembre 2012 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : <http://www.education.gouv.fr> rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels d'encadrement ».

II - Le calendrier

La saisie des intentions s'effectuera du 1er au 30 juin 2011. Le traitement de ces informations permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2011.

Ainsi, à la publication des postes vacants s'ajoutera simultanément celle des postes susceptibles de l'être, de sorte qu'une meilleure connaissance des possibilités de mobilité permettra à chaque candidat d'accroître ses chances d'obtenir un poste conforme à son projet professionnel.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile